RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C3134DF0-5F68-8AD3-81E0-C861FC114DA0

A.B.C. SOINS INFIRMIERS
Société civile professionnelle d'infirmiers
au capital de 304,90 euros
Siège social : 9-11 rue du onze novembre 1918
37500 CHINON
389 339 128 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six

Le trente juin,

A l'issue de la signature de l'acte de cession de parts sociales ;

Les associés de la société A.B.C. SOINS INFIRMIERS, société civile professionnelle d'infirmiers au capital de 304,90 euros, divisé en 20 parts de 15,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social

Sont présents ou représentés :

Madame Aline MOUTARDIER,
propriétaire de 4 parts sociales

Madame Andréa ROCHER,
propriétaire de 4 parts sociales

Madame Laure HUBERT,
propriétaire de 4 parts sociales

Madame Nadège GARCIA,
propriétaire de 4 parts sociales

Madame Carine POTTIER,
propriétaire de 4 parts sociales

Les associés présents possédant ainsi la totalité des 20 parts constituant la société, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Evelyne LESAFFRE, cogérante non associée.

Docusign Envelope ID: C3134DF0-5F68-8AD3-81E0-C861FC114DA0

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Modifications statutaires corrélatives à l'acte de cession de parts,**
- **Démission d'un cogérant,**
- **Nomination d'un cogérant en remplacement s'il y a lieu,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'acte de cession de parts signé en date du 30 juin 2026,
- les statuts sociaux de la société,
- le projet des statuts sociaux mis à jour,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la cession des 4 parts sociales appartenant à Madame Evelyne LESAFFRE au profit de Madame Nadège GARCIA et ce, à effet au 30 juin 2026 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des Statuts sociaux de la manière suivante :

« (…) **Aux termes d'un acte SSP en date à CHINON le 30 juin 2026** :

Madame Evelyne LESAFFRE a cédé 4 parts sociales, numérotées de 11 à 14 au profit de Madame Nadège GARCIA. Aux termes dudit acte la date de propriété et de jouissance a été fixée au 30 juin 2026 à minuit.

Le capital de 304,90 € divisé en 20 parts sociales est donc ainsi réparti :

- Madame Aline MOUTARDIER titulaire de quatre parts Numérotées de 1 à 4	4 parts
- Madame Andréa ROCHER titulaire de quatre parts Numérotées de 5 à 6 et de 19 à 20	4 parts

Docusign Envelope ID: C3134DF0-5F68-8AD3-81E0-C861FC114DA0

- Madame Laure HUBERT titulaire de quatre parts
Numérotées de 7 à 10 4 parts
- Madame Nadège GARCIA titulaire de quatre parts
Numérotées de 11 à 14 4 parts
- Madame Carine POTTIER titulaire de quatre parts
Numérotées de 15 à 18 4 parts

Total des parts : vingt parts **20 parts** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Evelyne LESAFFRE de ses fonctions de cogérante à compter du 30 juin 2026 minuit.

En conséquence, elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion jusqu'au 30 juin 2026 minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la troisième résolution, l'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1er juillet 2026, en qualité de cogérante :

Madame Nadège GARCIA,
Née le [redacted]
De nati
Demeu

et ce pour une durée indéterminée.

La cogérante exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nadège GARCIA déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Docusign Envelope ID: C3134DF0-5F68-8AD3-81E0-C861FC114DA0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés et leurs mandataires.

Madame Evelyne LESAFFRE
Cogérante Associée
« Bon pour démission des fonctions de cogérant à compter du 30 juin 2026 »

Signé par :
Evelyne LESAFFRE
6CA2AC360541412...

Madame Nadège GARCIA
« *Bon pour acceptation des fonctions de cogérante à compter du 1er juillet 2026* »

[redacted]

Madame Laure HUBERT
Cogérante Associée

[redacted]

Madame Aline MOUTARDIER
Cogérante Associée

[redacted]

Madame Carine POTTIER
Cogérante Associée

Signé par :
8203553AA267452...

Madame Andréa ROCHER
Cogérante Associée

[redacted]